

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1988

présenté par

M. Lénéïck Adam, M. Serva, Mme Vanceunebrock, Mme Le Feur, M. Vignal, M. Haury,
M. Krabal, M. Mathiasin, Mme Sanquer et Mme Sage

ARTICLE 25

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.